



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Un-accord-favorable-aux-personnels>

Un accord favorable aux personnels rejeté par les partisans du toujours plus...

- Actualités -



Date de mise en ligne : lundi 16 février 2015

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

A l'unanimité, le 8 mars 2013, les organisations syndicales de fonctionnaires ont signé un accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la Fonction Publique. Le ministère des Finances a pensé devoir faire un accord spécifique. Simple formalité ? Eh bien non, au final il est rejeté faute de majorité, Solidaires et la CGT refusant de le signer. Les agents en font les frais.

Le ministère des Finances souhaitant aller au-delà de l'accord cadre a présenté à la signature des organisations syndicales un texte spécifique tout en précisant qu'il n'aurait vocation à s'appliquer que si l'accord était majoritaire... conformément à la loi du 5 juillet 2010. La CGT et Solidaires y ont vu un « chantage » et refusé de signer empêchant la mise en place de nouveaux droits pour les personnels notamment :

- la création de trente berceaux de crèche pour permettre aux femmes de concilier plus facilement leur vie professionnelle et leur vie personnelle sans avoir recours au temps partiel ;
- une nouvelle autorisation d'absence pour les agents dont l'épouse ou la compagne est enceinte ;
- une modélisation du logement social pour mieux accompagner les familles monoparentales ou les agents victimes de violences conjugales.

L'UNSA conformément à l'engagement pris au plan national et aux avancées présentées était prête à signer.

Au final, ce sont les agents qui feront les frais de l'absence d'accord.